

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2261

10 octobre 2007

SOMMAIRE

Arca Fashion SA	108527	Nitlux AG	108517
Bibas S.A.	108516	NOC Luxembourg S.A.	108524
Birch S.A.	108485	NOC Luxembourg S.A.	108525
BMH International S.à r.l.	108515	OCM Luxembourg EPOF Herkules Hol- dings S.à r.l.	108528
Boffroinne S.A.	108484	OCM Luxembourg Ice Cream Holdings S.à r.l.	108516
Broderinvest S.A.	108521	OCM Luxembourg POF IV Herkules Hol- dings S.à r.l.	108513
Carillon Holding S.A.	108483	OCM Luxembourg Spirits TopCo S.à r.l.	108517
Carillon Holding S.A.	108516	Piraeus Asset Management Europe S.A.	108515
Celius Holding S.A.	108485	PixelFarm	108513
C.H.O.G. S.A.	108528	PixelFarm	108527
CIM Global Investment N.V.	108512	Polerna Holding S.A.	108524
Ego S.A.	108484	P.T. Investments S.A.	108494
Eko-Mysl Luxembourg S.A.	108485	PVC (Lux) Holding Company S.à r.l.	108495
ETV Concept S.à r.l.	108520	PVP Holdings S.A.	108482
Fibime Holding S.A.	108523	Roesle S.A.	108513
Fiduciaire Enschedé (FIDES) S.A.	108503	root eSolutions	108483
Finacom International S.A.	108504	Rosario Coiffure S.à r.l.	108482
Flexilux S.A.	108522	R.S.I. Conseil S.A.	108514
Flexilux S.A.	108522	Ruralia Finance S.A.	108503
Fri-el Green Power International S.A. ..	108494	Société Internationale d'Investissements Financiers Sàrl	108518
HMM Technical Equipment Trade and Ser- vice S.à r.l.	108520	Southridge Management S.à r.l.	108525
Imprimerie Centrale	108482	Stele S.A.	108503
International Technology Investments S.A.	108517	Taihan Global Luxembourg Investment Sàrl	108504
IPEF III Holdings N° 13 S.A.	108515	Telecom Ventures Partners Lux	108515
JCM S.à r.l.	108523	TPM Holding S.A.	108494
Laboratoires Pharmedical S.A.	108527	Unibanco - União de Bancos Brasileiros (Luxembourg) S.A.	108514
La Chouette (Immobilière) S.A.	108518	West Investment Holding S.A.	108522
Le Castor S.A.	108484	Willerfunds Management Company	108514
Lucasnel S.A.	108483	WP Roaming III S.à r.l.	108490
Machen - Iveco Holding S.A.	108512	Wylandco S.A.	108523
Machen - Iveco Holding S.A.	108513		
Mi-Doux S.A.	108490		
Natural Dorna Investment Holding S.A.	108524		
Nemus International	108482		

Nemus International, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 88.969.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007108199/631/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02538. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070123361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

PVP Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 90.781.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007108224/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03728. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070123458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Imprimerie Centrale, Société Anonyme.

Siège social: L-1351 Luxembourg, 15, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 104.983.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007108253/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH02972. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070123630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Rosario Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1278 Luxembourg, 3, rue Tony Bourg.
R.C.S. Luxembourg B 86.875.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre de démission du 13 septembre 2007 que Madame Myriam Berrend, demeurant à 33, route de Livange, L-3252 Bettembourg, a démissionné de son poste de gérant technique avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Pour extrait
M. Berrend

Référence de publication: 2007108283/5499/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04235. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070123944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Lucasnel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 101.562.

—
Extrait aux fins de publication de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 août 2007

1- L'assemblée décide du remplacement de son administrateur RICARD LAKE PROPERTY INC par Monsieur Stéphane Warnier.

Le mandat des administrateurs suivants est reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- M^e Michaël Dandois, demeurant professionnellement 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
- M^e Antoine Meynial, demeurant professionnellement 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
- Monsieur Stéphane Warnier, né le 25 mars 1966 à Watermel-Boitfort, demeurant professionnellement 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

2- Le mandat de commissaire aux comptes de MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES, 6, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach est reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Référence de publication: 2007108254/2374/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02664. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

root eSolutions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 92.268.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007108255/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH02971. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Carillon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 78.221.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 25 avril 2007

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Corinne Bitterlich. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Certifié sincère et conforme

CARILLON HOLDING S.A.

C. Bitterlich / J.-R. Bartolini

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007108290/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03246. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Le Castor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 106.966.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007108259/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH02970. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Boffroinne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 101.415.

Extrait aux fins de publication de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 août 2007

L'assemblée décide de reconduire les mandats d'administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée devant approuver les comptes annuels au 31 décembre 2006, à savoir:

- Maître Michaël Dandois, 4, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg
- Maître Antoine Meynial, 4, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg
- Monsieur Stéphane Warnier, né le 25 mars 1966 à Watermael-Boitsfort, 4, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg

L'assemblée décide de reconduire le mandat de Commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée devant approuver les comptes annuels au 31 décembre 2006, à savoir:

- MANAGEMENT & ACCOUTING SERVICES Sarl, 6, parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, RCS Luxembourg B 91.999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Référence de publication: 2007108252/2374/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02667. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Ego S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 89.946.

Réunion du conseil d'administration au siège social le 10 août 2007

Le conseil, prend acte de la démission de Monsieur Lagona Marco de ses fonctions d'administrateur et Président du conseil d'administration.

Le conseil coopte comme nouvel Administrateur, avec effet au 10 août 2007, Monsieur Sébastien Felici né le 31 mai 1978 à Villerupt (France), employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri - L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Le conseil nomme Monsieur Marco Bus en qualité de Président.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EGO S.A., Société Anonyme

S. Ciccarello

Référence de publication: 2007108297/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03570. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Birch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 47.324.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007108188/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03171. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Celius Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 36.520.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue à Luxembourg au siège social le 29 juin 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 29 juin 2007 que:

Le Conseil d'Administration décide de nommer en son sein Monsieur Bisenius Edgar à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007108260/1212/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00364. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Eko-Mysl Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 131.393.

STATUTS

L'an deux mille sept, le huit août.

Par-devant Maître Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1. C.I. INTERNATIONAL S.A., une société anonyme constituée et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.391;

Le comparant est ici représenté par Mlle Elisabeth Guissart, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 août 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant/les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé, entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de EKO-MYSL LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, le contrôle, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes. Elle peut également acquérir et développer des brevets et des licences y relatives.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

4.2 Lorsque le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

Art. 5. Capital - Actions et certificats d'actions.

5.1 Capital

Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en quinze-mille cinq cents (15.500) actions de catégorie A, numérotées de 1 à 15.500, et quinze-mille cinq cents (15.500) actions sans droit de vote de catégorie B, numérotées de 15.501 à 31.000, toutes ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

5.2 Actions

5.2.1 Les actions seront nominatives.

5.2.2 La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

5.2.3 Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toutes personnes dûment mandatées à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la Société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

Art. 6. Augmentation de capital. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents Statuts, telles que prévues à l'Article 16 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Général.

7.1. Chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaite une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

7.2. Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire dans les présents Statuts.

7.3. Chaque action de catégorie A donne droit à une voix. Les actions de catégorie B n'ont pas le droit de vote sauf pour la présentation des administrateurs tels que définie à l'article 8.2.2.. Un actionnaire peut agir lors de toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

7.4. Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

7.5. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer à toute assemblée des actionnaires.

7.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

Art. 8. Conseil d'administration.

8.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

8.2. Les administrateurs seront nommés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires conformément aux règles suivantes:

8.2.1. deux (2) administrateurs sont nommés parmi une liste de candidats proposés par C.I. INTERNATIONAL S.A., ou toute autre société liée directement ou indirectement à C.I. INTERNATIONAL S.A. et détenant des actions de la société (ci-après les «Administrateurs de catégorie A»), pour autant que et jusqu'au moment où C.I. INTERNATIONAL S.A., ou la société liée dont référence ci-avant, détient des actions dans la Société; et

8.2.2. un (1) administrateur est nommé parmi une liste de candidats proposés par les actionnaires détenant des actions de catégorie B (ci-après l'«Administrateur de catégorie B»).

8.2. Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

8.3. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les actionnaires.

8.4. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants doivent désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

8.5. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenues lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

Art. 9. Modalités de réunion du conseil d'administration.

9.1. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

9.2. Le président préside toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces assemblées ou à ces réunions du conseil d'administration.

9.3. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme ou par télex au domicile de chacun des administrateurs au moins 10 (dix) jours avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télex, et/ou télégramme. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque administrateur donné par écrit, par fax, télégramme ou télex. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du conseil d'administration. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque administrateur obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du conseil une copie des documents et /ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

9.4. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

9.5. Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

9.6. Dans le cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur ou fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

9.7. Les résolutions écrites signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration. De telles résolutions pourront être documentées par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signé par un ou plusieurs administrateurs.

9.8. Les débats du conseil d'administration seront tenus en langue anglaise.

Art. 10. Procès-verbaux des conseils d'administration.

10.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président (ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé cette réunion) et par le secrétaire, ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

10.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

11.2. Le conseil d'administration pourra déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration, qui sera appelé administrateur - délégué. Il pourra en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, afin de nommer et révoquer tous agents et employés et de fixer leurs émoluments.

Art. 12. Signature. La Société est engagée par la signature conjointe d'un Administrateur de catégorie A et d'un Administrateur de catégorie B de la Société, ou par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Art. 13. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1 Réserve Légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

14.2 Dividendes

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration et suivant rapport des commissaires aux comptes.

14.2.1 Dividendes préférentiels et récupérables

Des dividendes préférentiels et récupérables correspondant à un montant de deux pourcents (2%) de la valeur nominale des actions seront distribués ou accumulés, pour chaque année sociale de la Société, pari passu, en faveur de l'Actionnaire détenant les actions de catégorie B, payables par année comptable dûment clôturée, pour la première année comptable prorata temporis, et pour la dernière fois pour l'année comptable échue avant la mise en liquidation de la Société.

14.2.2 Dividendes préférentiels et non récupérables

Des dividendes préférentiels et non récupérables correspondant à un montant de cinq pourcents (5%) de la valeur nominale des actions seront distribués en faveur de l'Actionnaire détenant les actions de catégorie A, payables par année comptable dûment clôturée, pour la première année comptable prorata temporis, et pour la dernière fois pour l'année comptable échue avant la mise en liquidation de la Société.

14.2.3 Autres dividendes

Les actionnaires détenant des Actions de catégorie B sont autorisés à recevoir la totalité des profits nets distribuables, diminués des dividendes préférentiels et récupérables, tel que prévu à l'article 14.2.1 des présents Statuts et des dividendes préférentiels et non récupérables tel que prévu à l'article 14.2.2 des présents Statuts.

Art. 15. Dissolution et liquidation.

15.1. Généralités

15.1.1 La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts, telles que décrites à l'Article 16 ci-après.

15.1.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution, laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

15.2 Dividendes préférentiels et récupérables

Après le règlement de toutes les dettes, les détenteurs d'action de catégorie B recevront, pari passu, paiement de leurs dividendes préférentiels et récupérables accumulés qui n'ont pas été récupérés jusqu'à la dernière année comptable précédant la mise en liquidation de la Société (à savoir les dividendes préférentiels et récupérables à payer, qu'un dividende préférentiel ait été ou non déclaré ou gagné) par priorité au paiement des détenteurs d'actions de catégorie A.

Les montants restants seront distribués dans l'ordre de priorité tel que décrit aux articles 15.3 et 15.4 des présents Statuts.

15.3 Remboursement des investissements

La valeur nominale et la prime d'émission payées en faveur des actions de catégorie B seront payées, pari passu, aux détenteurs d'actions de catégorie B, avec priorité au paiement de la valeur nominale et de la prime d'émission à payer aux détenteurs d'actions de catégorie A.

15.4 Boni de liquidation

Tout boni de liquidation sera distribué aux actionnaires au pro rata du nombre d'actions détenues par chaque actionnaire.

Art. 16. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des actionnaires selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 17. Loi applicable. Pour tous les points non réglés aux présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 18. Assemblée générale annuelle.

18.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le 15 du mois de juin à 11.00 heures.

18.2 Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

18.3 D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2008.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions de catégorie A	Nombre d'actions de catégorie B	Montant total souscrit (EUR)	% du capital social (%)
C.I. INTERNATIONAL S.A., préqualifiée	15.500	15.500	31.000,-	100

Les actions ont été intégralement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à trente et un mille euros (EUR 31.000,-).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ EUR 1.650,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont nommés Administrateurs de Catégorie A:

- M. Stef Oostvogels, avocat, né à Bruxelles, Belgique, le 21 Avril 1962, demeurant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et

- M. Pierre-Yves Magerotte, avocat, né à Libramont-Chevigny, Belgique, le 30 août 1979, demeurant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

3. Est nommé Administrateur de Catégorie B:

- M. Stéphane Hadet, avocat, né à Nancy, France, le 25 mai 1968 demeurant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Leur mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2007.

4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

CORPORATE ADVISORY BUSINESS S.A., ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg;

Son mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2007.

5. Le siège social de la société est fixé à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs Administrateurs de catégorie A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Guissart, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, LAC/2007/22344. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Frising.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007108072/208/267.

(070123474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

WP Roaming III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.741.850,00.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 109.535.

EXTRAIT

Par une résolution de l'associé unique de la Société en date du 4 décembre 2006 DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg a été nommé commissaire aux comptes de la Société. Par une résolution en date du 17 août 2007 l'associé unique de la Société a décidé de renommer avec effet rétroactif au jour de sa nomination DELOITTE S.A. comme réviseur d'entreprises de la Société. Le mandat de DELOITTE S.A. a été prolongé par résolution de l'associé unique du 29 juin 2007 jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société se terminant au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007108282/260/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07982. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Mi-Doux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.382.

STATUTS

L'an deux mille sept, le seize juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- AQUALEGION LTD, une société ayant son siège à Londres WC 2A3IJ (Royaume-Uni), Queens House, 55156 Lincoln's Inn Fields,

ici représentée par Madame Katia Roti, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui délivrée.

2.- WALBOND INVESTMENTS LTD, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Madame Katia Roti, prénommée,
en vertu d'une procuration lui délivrée.

Les procurations précitées, signées par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées à ce document avec lequel elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de MI-DOUX S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est

constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier lundi du mois de juin à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2008.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 5 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1.- AQUALEGION LTD, prédésignée, cent cinquante-cinq actions	155
2.- WALBOND INVESTMENTS LTD, prédésignée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Les actions ont été entièrement par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a.- Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

b.- Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

c.- Madame Patricia Jupille, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Madame Luisella Moreschi, prénommée, est nommée aux fonctions de présidente du conseil d'administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

GORDALE MARKETING LIMITED, ayant son siège à Strolovou 77, Strovolos Center, Office 204, 2018 Strovolos, Nicosia, Cyprus, n ° Registre: Chypre;HE155572

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: K. Roti, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007. Relation: LAC/2007/19997. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007108094/242/170.

(070123395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

P.T. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 88.338.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 6 août 2007

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Michele Amari, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Marco Bus, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Claude Defendi, employé privé, demeurant Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007108296/24/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03567. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Fri-el Green Power International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 125.516.

—
Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 août 2007 de la société, il a été décidé:

- D'accepter les démissions de Monsieur Carlo Santoiemma né le 25 mars 1967 à Matera en Italie, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg et de Monsieur Augusto Mazzoli, né le 30 juillet 1972 à Modena en Italie, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de leurs fonctions d'administrateurs;

- De nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat, Madame Emanuela Corvasce, employée privée, née le 31 octobre 1975 à Barletta en Italie, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, et Madame Manuela D'Amore, employée privée, née le 4 mars 1972 à Rome en Italie, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, leurs mandats ayant comme échéance celui de leurs prédécesseurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007108298/24/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03574. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

TPM Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 27.118.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le quatorze août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société GENLICO LIMITED, ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola (Iles Vierges Britanniques), enregistrée auprès du «International Business Companies Act» des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721,

représentée par Monsieur David Sana, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur David Sana, prénommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme TPM HOLDING, R.C.S. Luxembourg section B numéro 27118, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 1987, publié au Mémorial C numéro 73 du 21 mars 1988.

II.- Que le capital social de la société anonyme TPM HOLDING, prédésignée, s'élève actuellement à deux cent mille Francs Suisses (CHF 200.000,-), représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de mille Francs Suisses (CHF 1.000,-) chacune.

III.- Que la comparante est devenue l'actionnaire unique de la prédite société anonyme TPM HOLDING.

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme TPM HOLDING qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société anonyme TPM HOLDING est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs-délégués, administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de six cent cinquante euros.

Le capital social est évalué à EUR 122.594,09.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 août 2007, Relation GRE/2007/13753. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007108055/231/53.

(070123726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

PVC (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 131.389.

— STATUTES

In the year two thousand seven, on the tenth day of August.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary public residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PVC INVESTMENTS LIMITED, with registered office at The Offices of PAGET-BROWN TRUST COMPANY LTD., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KYI-1102 Cayman Islands, British West Indies, registered

with the Trade and Companies Register of Cayman Islands under number PB-192874, duly represented by Mr Olivier Dorier, Company Director, professionally residing at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name PVC (LUX) HOLDING COMPANY S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one A Manager and one B Manager or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

15.3. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

15.4. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

Thereupon, PVC INVESTMENTS LIMITED, prenamed and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand five hundred euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

A Manager:

Mr Olivier Dorier, Company Director, born in Saint-Remy (France) on 25 September 1968, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

B Managers:

Mr Henry A. Thompson, lawyer, born in Tanta (Egypt) on 16 November 1961, with professional address at 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;

Mr Mohammed Chowdhury, banker, born in Sylhet (Bangladesh) on 8 December 1967, residing at Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

Mr John Madden, banker, born in Massachusetts (USA) on 27 November 1973, with professional address at 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom.

2. The registered office of the Company is set at L-5365 Munsbach, 6C Parc d'Activités Syrdall.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PVC INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à The Offices of PAGET-BROWN TRUST COMPANY LTD., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro PB-192874, valablement représentée par Monsieur Olivier Dorier, directeur de société, demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui. Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination PVC (LUX) HOLDING COMPANY S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation

complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cent (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes, à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, PVC INVESTMENTS LIMITED prénommé et représenté comme dit ci-dessus, déclare souscrire cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500). La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant A:

M. Olivier Dorier, directeur de société, né à Saint-Remy (France) le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Gérants B:

M. Henry A. Thompson, avocat, né à Tanta (Egypte) le 16 novembre 1961, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, Londres SW1W 8ER, Angleterre;

M. Mohammed Chowdhury, Banquier, né à Sylhet (Bangladesh) le 8 décembre 1967, demeurant à Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

M. John Madden, banquier, né au Massachusetts (USA) le 27 novembre 1973, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, Londres SW1W 8ER, Angleterre.

2. Le siège social de la Société est établi au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Dorier, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 août 2007, Relation GRE/2007/3715. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 septembre 2007

J. Seckler.

Référence de publication: 2007108083/231/400.

(070123408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Fiduciaire Ensch-Streff (FIDES) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4779 Pétange, 9, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 43.288.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 août 2007 que Monsieur Victor Paul Jean Ensch, décédé à Luxembourg le 17 août 2007 est remplacé en sa qualité d'administrateur de la société par Madame Lilli Anne Eugénie dite Liette Hartz, épouse Ensch, demeurant 79, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg. Elle terminera le mandat de son prédécesseur qui prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Pétange, le 31 août 2007.

Pour extrait conforme et sincère

J.-P. F. Ensch

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007108295/3251/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI05032. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Ruralia Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.811.

—
Réunion du conseil d'administration au siège social le 1^{er} août 2007

Le conseil, prend acte de la démission de Monsieur Augusto Mazzoli de sa fonction d'administrateur.

Le conseil coopte comme nouvel Administrateur avec effet au 1^{er} août 2007, Madame Emanuela Corvasce née le 31 octobre 1975 à Barletta (Italie), employée privée, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri - L1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Le conseil nomme Madame Emanuela Corvasce en qualité de Président.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RURALIA FINANCE S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2007108299/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03575. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Stele S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.815.

—
Le Conseil d'Administration tenu le 20 août 2007 à 11.00 heures au siège social a décidé:

Suite à la démission de Monsieur Marco Lagona de sa fonction d'administrateur, de coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Madame Stéphanie Wlodarczak, née le 25 juillet 1983 à Lorient en France, résident professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
STELE S.A., Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2007108300/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03566. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Finacom International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 60.051.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 août 2007

5^{ème} résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires accepte la démission de Monsieur Pierre Hoffmann et décide de nommer Monsieur Christophe Blondeau, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur sortant.

Il terminera le mandat de son prédécesseur. L'échéance de son mandat est prévue lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Pour FINACOM INTERNATIONAL S.A.

FIDALUX S.A.

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007108301/565/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02444. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Taihan Global Luxembourg Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 131.405.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the first day of August.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

TAIHAN GLOBAL HOLDINGS LIMITED, a company incorporated and organized under the laws of Hong Kong, with registered office at Room 1808, 18/F, Tower II, Admiralty Centre, 18 Harcourt Road, Hong Kong, represented by Mr Emmanuel Réveillaud, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, dated July 26, 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it intend to organize as sole unitholder or with any person who may become unitholder of this company in the future.

Title I: Name - Duration - Registered office - Object

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of TAIHAN GLOBAL LUXEMBOURG INVESTMENT Sàrl, governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity (hereinafter the «corporation»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»).

Art. 2. Object.

2.1 The object of the corporation is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The corporation may also pursue marketing and selling activities directly or through branches established abroad and/or offices located abroad. The corporation may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2 The corporation may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The corporation may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The corporation may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets. The corporation may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance and dispose of patents, licences, and all other intangible property, as well as rights deriving there from or supplementing them. In addition, the corporation may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property.

2.3 In general, the corporation may carry out all commercial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

Art. 3. Duration.

3.1 The corporation is established for an unlimited duration.

3.2 The corporation may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of members adopted in the manner required for the amendment of these articles.

3.3 The life of the corporation does not come to an end by the incapacity, bankruptcy, insolvency of or any other similar event affecting, one or several members.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office is established in the city of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers. It may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

The corporation may establish offices and branches, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the board of managers.

4.2 In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the corporation at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the corporation, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Title II: Capital - Units**Art. 5. Capital - Units.**

5.1 The corporation's corporate capital is set at fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-) represented by one hundred fifty (150) units in registered form with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

5.2 All the units are fully paid up.

Art. 6. Increase and reduction of capital. The corporate capital of the corporation may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the general meeting of members, adopted in the manner required for the amendment of these articles.

Art. 7. Transfer of units

7.1 Units are freely transferable among members.

7.2 In case of a sole member, the units are freely transferable to non-members. In case of plurality of members, units may be transferred to non-members provided such transfer complies with the requirements set forth in article 189 of the Law, namely has been authorized by the general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the capital of the corporation.

7.3 The transfer of units will only be binding upon the corporation or third parties following a notification to, or acceptance by the corporation as provided in article 1690 of the civil code.

7.4 The corporation may purchase its own units.

Art. 8. Form of units - Members' register.

8.1 Units are in registered form.

A members' register will be kept at the registered office of the corporation in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each member who so requires.

8.2 The ownership of the registered units will result from the inscription in the members' register.

Title III: Administration - Management - Representation

Art. 9. Board of managers.

9.1 The corporation shall be managed by a board of managers composed, at least, of three managers, who do not need to be members and who will be appointed pursuant to a resolution of the general meeting of members.

The managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a decision of the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates reserved the faculty attributed to the board of managers to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased board members. The managers shall hold office until their successors are appointed.

Art. 10. Power of the board of managers.

10.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present articles of association to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporation object.

10.2 To the extent permitted by the Law, the board of managers may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

Art. 11. Procedure.

11.1 The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the corporation's interest so requires or upon call of any manager. The board of managers shall meet at least annually in Luxembourg. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least fourteen (14) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the corporation are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

11.3 The board of managers' meeting may exceptionally be held by means of telephone conference or videoconference. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email another manager as his proxy. In case there is only one manager present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email.

11.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by majority vote of the managers present or represented at such meeting.

11.6 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

11.7 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 12. Representation. The corporation shall be bound by the joint signature of two managers or the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

13. Liability of the managers. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the corporation. As agents of the corporation, they are responsible for the correct performance of their duties.

Title IV: General meetings of members

Art. 14. Powers and voting rights.

14.1 Any regularly constituted meeting of members of the corporation shall represent the entire body of members of the corporation. It shall have the power to ratify all acts relating to the operations of the corporation.

14.2 as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

14.3 The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the corporation by a unanimous decision. If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

14.4 Each unit entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

14.5 The corporation will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.

14.6 Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the corporation in direct proportion to its relationship with the number of units in existence. If the corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

14.7 The decisions of the sole member are recorded in minutes or drawn-up in writing.

14.8 Also, contracts entered into between the sole member and the corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 15. Annual general meeting. An annual general meeting of members approving the annual accounts shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the corporation or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the corporation shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first of December, of the year two thousand and seven.

Art. 17. Annual accounts and allocation of profits.

17.1 The annual accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the members at the registered office of the corporation.

17.2 Out of the annual net profits of the corporation, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation. The general meeting of members, upon recommendation of the board of managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the corporation has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the corporation are not threatened.

Title V: Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1 In the event of dissolution of the corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

18.2 The power to amend the articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of the members.

18.3 The power of the managers will come to an end by the nomination of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the corporation or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the member, or in case of a plurality of members, the members in proportion to the units held by each member in the corporation.

Art. 19. General provision. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Subscription - Payment

The articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the one hundred fifty (150) units and to have them fully paid up in cash of an amount of fifteen thousand euros (EUR 15,000.-).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Statement

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 2,500.- euros.

Resolution of the members

The prenamed member, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the corporation is at 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.
2. The number of managers is fixed at 5 (five).
3. The following persons are appointed managers:
 - Mr Charles Ossola, born on November 22, 1963 in Nancy, France, residing at 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,
 - Mr Ha Young Park, born on September 11, 1962, in Seoul, residing at Insong Bldg., 194-15, 1-Ka, Hoehyun-Dong, Chung-Ku, Seoul, Republic of Korea,
 - Mr Young Chul Kim, born on January 23, 1960, in Seoul, residing at Insong Bldg., 194-15, 1-Ka, Hoehyun-Dong, Chung-Ku, Seoul, Republic of Korea,
 - Mr Ji Hyuk Kwon, born on April 13, 1968 in Seoul, residing at Insong Bldg., 194-15, 1-Ka, Hoehyun-Dong, Chung-Ku, Seoul, Republic of Korea,
 - Ms Jin Hee Choi, born on February 17, 1972, in Cheonan, residing at Insong Bldg., 194-15, 1-Ka, Hoehyun-Dong, Chung-Ku, Seoul, Republic of Korea.
4. The term of office of the managers shall end at the annual general meeting of members to be held in two thousand eight.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le 1^{er} août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

TAIHAN GLOBAL HOLDINGS LIMITED, une société constituée et organisée sous les lois de Hong Kong ayant son siège social à Room 1808, 18/F, Tower II, Admiralty Centre, 18 Harcourt Road, Hong Kong.,

ici représentée par Monsieur Emmanuel Réveillaud, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 26 juin 2007.

La procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, agissant ès-qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée va constituer en tant que seul associé ou avec toute autre personne qui deviendrait associé de la société par la suite.

Titre I^{er} : Dénomination - Durée - Siège social - Objet

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination TAIHAN GLOBAL INVESTMENT Sàrl (ci-après «la Société»), qui sera régie par les présents statuts et les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»).

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la cession de prise de participations dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère sous quelque forme que ce soit. La Société pourra également poursuivre des activités de marketing et de vente directement ou par l'intermédiaire de succursales situées à l'étranger ou de bureaux situés à l'étranger. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes

sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques.

2.2 La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation. La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations des ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur des parties de ses actifs. En outre, la Société pourra acquérir et céder toute autre sorte de titre par voie de souscription, achat, échange, vente ou par tout autre moyen. La Société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien immatériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de bien meuble.

2.3 De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée d'associés adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.

3.3 L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

4.2 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.3 Dans l'hypothèse d'évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social statutaire, restera luxembourgeoise.

Titre II: Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par cent cinquante (150) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

5.2 Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées.

Art. 6. Augmentation et réduction du capital. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises, par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Art. 7. Transfert de parts.

7.1 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.2 En cas d'associé unique les parts sociales sont librement cessibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés le transfert de parts sociales peut-être effectué envers des non-associés à condition que ce transfert respecte les règles de l'article 189 de la Loi, c'est à dire qu'il a été autorisé au préalable par l'assemblée générale représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

7.3 Le transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou l'acceptation par la Société telles que prévue par l'article 1690 du code civil.

7.4 La société pourra acquérir ses propres parts sociales.

Art. 8. Forme des parts sociales - Registre des associés.

8.1 Les parts sociales sont nominatives.

8.2 Un registre des parts sociales sera détenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par tout associé qui le demande.

8.3 La propriété des parts nominatives résultera de l'inscription dans le registre des parts sociales.

Titre III: Administration - Gérance - Représentation

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1 La Société est gérée par un conseil de gérance, composé, au moins, de trois gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés.

9.2 Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'assemblée des associés, qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation. Les gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.

10.1 Tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à la décision des associés, relèvent de la compétence du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social.

10.2 Dans les limites permises par la Loi, le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (si c'est le cas), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

10.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

Art. 11. Procédure.

11.1 Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requièrera ou sur convocation par un gérant. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Luxembourg. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins quatorze (14) jours avant la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme, par télex ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.3 Le conseil de gérance pourra se tenir exceptionnellement par voie de téléconférence ou vidéoconférence. La participation à une réunion par ces moyens sera équivalente à une participation en personne.

11.4 Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopieur ou par e-mail un autre gérant. Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou par e-mail.

11.5 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer que si une majorité de ses membres est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises par des votes à la majorité des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

11.6 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des télécopieurs.

11.7 Les minutes de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signées par le Président ou en son absence par le Président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le Secrétaire ou par deux gérants.

Art. 12. Représentation. La Société est engagée par la signature conjointe de deux gérants ou la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV: Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs et droits de votes.

14.1 Toute assemblée d'associés de la Société valablement constituée représentera l'ensemble des associés de la Société. Elle aura le pouvoir de ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la Société.

14.2 Sauf exception légale, les décisions des assemblées des associés valablement convoquées seront prises à la majorité simple des associés présents et votants.

14.3 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés et s'ils précisent qu'ils ont tous été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

14.4 Chaque part sociale donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

14.5 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part sociale; dans l'hypothèse où une part sociale est détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire de cette part sociale.

14.6 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales en circulation. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, celui-ci exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

14.7 Les décisions du seul associé sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.

14.8 De plus, les contrats passés entre le seul associé et la société représentée par le seul associé, seront établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées à des conditions normales.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui débutera à la date de création de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mille sept.

Art. 17. Comptes annuels et allocation des bénéfices.

17.1 Les comptes annuels sont préparés par le conseil de gérance à l'issue de chaque exercice social et sont tenus à la disposition des associés au siège social de la Société.

17.2 Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice annuel net de la Société pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant des réserves atteint dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'allocation des bénéfices annuels nets.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires seront établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes feront état d'un bénéfice incluant les bénéfices reportés,
3. la décision de payer un dividende intérimaire sera prise par une assemblée extraordinaire des associés,
4. le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

Titre V: Dissolution et liquidation

Art. 18. Dissolution et liquidation.

18.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée des associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale des associés.

18.3 Les pouvoirs des gérants cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cela, le surplus sera versé à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associé le surplus sera versé à chaque associé en proportion du nombre de ses parts.

Art. 19. Dispositions générales. Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts sera régi par la loi du quinze août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription - Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux cent cinquante (150) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces un montant de quinze mille euros (EUR 15.000,-).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent accomplies et déclare expressément que celles-ci sont remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ 2.500,- Euros.

Résolutions des associés

Et aussitôt, le comparant représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la Société est fixé au 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Luxembourg.

2) Le nombre de gérants est fixé à 5 (cinq).

3) Sont nommés gérants de la Société:

- Monsieur Charles Ossola, né le 22 novembre 1963, à Nancy, France, demeurant au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

- M. Ha Young Park, né le 11 Septembre 1962, à Seoul, demeurant au Insong Bldg., 194-15, 1-Ka, Hoehyun-Dong, Chung-Ku, Seoul, Republic of Korea,

- M. Young Chul Kim, né le 23 Janvier 1960, à Seoul, demeurant au Insong Bldg., 194-15, 1-Ka, Hoehyun-Dong, Chung-Ku, Seoul, Republic of Korea,

- M. Ji Hyuk Kwon, né le 13 avril 1968 à Seoul, demeurant au Insong Bldg., 194-15, 1-Ka, Hoehyun-Dong, Chung-Ku, Seoul, Republic of Korea,

- Mlle Jin Hee Choi, née le 17 février 1972, à Cheonan, demeurant au Insong Bldg., 194-15, 1-Ka, Hoehyun-Dong, Chung-Ku, Seoul, Republic of Korea.

4) Les mandats des gérants prendront fin lors de l'assemblée générale des associés qui se tiendra en deux mille huit.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Reveillaud, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007. Relation: LAC/2007/21290. — Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007108066/211/439.

(070123692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

CIM Global Investment N.V., Société Anonyme.

Siège de direction effectif: L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 96.800.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007108093/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01791. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Machen - Iveco Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 27.091.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MACHEN - IVECO HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007108319/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03244. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Machen - Iveco Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 27.091.

Le bilan au 31 mars 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MACHEN - IVECO HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007108320/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03243. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Roesle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.765.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROESLE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007108321/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03242. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

PixelFarm, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8225 Mamer, 7, route de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 68.139.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007108309/8108/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04797. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

OCM Luxembourg POF IV Herkules Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 554.300,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 121.749.

Résolution de l'actionnaire unique le 28 août 2007

En date du vingt-huit août de l'année deux mille sept.

L'actionnaire unique de OCM LUXEMBOURG POF IV HERKULES HOLDINGS S.à r.l. (ci-après, la Société), OCM LUXEMBOURG POF IV S.à r.l., une société à responsabilité ayant son siège social à 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés, accepte que la résolution suivante soit adoptée et produise ses effets:

OCM LUXEMBOURG POF IV S.à r.l., accepte de nommer Monsieur Jean-Pierre Baccus, né à Malmedy en Belgique le 14 septembre 1976, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg; en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le nouveau conseil de gérance se compose de la manière suivante:

- Mr Szymon Dec, gérant;
- Mr Hugo Neuman, gérant;
- Mr Justin Bickle, gérant; et
- Mr Jean-Pierre Baccus, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM LUXEMBOURG POF IV HERKULES HOLDINGS S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007108330/2460/28.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04171. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Willerfunds Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 23.561.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WILLERFUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007108329/526/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03668. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Unibanco - União de Bancos Brasileiros (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 46.703.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007108307/3508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI05131. - Reçu 159 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

R.S.I. Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 51.585.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour R.S.I. CONSEIL S.A.
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007108326/526/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI04013. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Piraeus Asset Management Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 38.082.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PIRAEUS ASSET MANAGEMENT EUROPE S.A.
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007108327/526/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI04009. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Telecom Ventures Partners Lux, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 108.210.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TELECOM VENTURES PARTNERS LUX S.C.A.
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007108328/526/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI04005. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

BMH International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 25, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 73.483.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007108308/3666/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI05154. - Reçu 103 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

IPEF III Holdings N° 13 S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 78.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007108315/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03105. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Bibas S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 82.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007108316/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03112. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

OCM Luxembourg Ice Cream Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 120.000,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 113.113.

Résolution de l'actionnaire unique le 28 août 2007

En date du vingt-huit août de l'année deux mille sept.

L'actionnaire unique de OCM LUXEMBOURG ICE CREAM HOLDINGS S.à r.l. (ci-après, la Société), OCM LUXEMBOURG POF IV S.à r.l., une société à responsabilité ayant son siège social à 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés, accepte que la résolution suivante soit adoptée et produise ses effets:

OCM LUXEMBOURG POF IV S.à r.l., accepte de nommer Monsieur Jean-Pierre Baccus, né à Malmedy en Belgique le 14 septembre 1976, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg; en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le nouveau conseil de gérance se compose de la manière suivante:

- Mr Szymon Dec, gérant;
- Mr Hugo Neuman, gérant;
- Mr Justin Bickle, gérant; et
- Mr Jean-Pierre Baccus, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM LUXEMBOURG ICE CREAM HOLDINGS S.à r.l

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007108332/2460/28.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04184C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Carillon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 78.221.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARILLON HOLDING S.A.
C. Bitterlich / J.-R. Bartolini
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007108322/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03240. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

International Technology Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 31.610.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2005 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2005 déposé le 31 janvier 2007 n° L 070016719.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007108323/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01812. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

OCM Luxembourg Spirits TopCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 127.874.

Résolution de l'actionnaire unique le 28 août 2007

En date du vingt-huit août de l'année deux mille sept.

L'actionnaire unique de OCM LUXEMBOURG SPIRITS TOPCO S.à r.l. (ci-après, la Société), OCM LUXEMBOURG POF IV S.à r.l., une société à responsabilité ayant son siège social à 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés, accepte que la résolution suivante soit adoptée et produise ses effets:

OCM LUXEMBOURG POF IV S.à r.l., accepte de nommer Monsieur Jean-Pierre Baccus, né à Malmedy en Belgique le 14 septembre 1976, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg; en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le nouveau conseil de gérance se compose de la manière suivante:

- Mr Szymon Dec, gérant;
- Mr Hugo Neuman, gérant;
- Mr Justin Bickle, gérant; et
- Mr Jean-Pierre Baccus, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM LUXEMBOURG SPIRITS TOPCO S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007108334/2460/27.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04172. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Nitlux AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 19.359.

Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007108335/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01709. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

La Chouette (Immobilière) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 65.517.

—
Extrait des décisions du Conseil d'Administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007108336/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01752. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

SIIF Sàrl, Société Internationale d'Investissements Financiers Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 39.052.

L'an deux mille sept, le sept juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Madame Catherine Mouratoglou, dirigeant d'entreprise, née le 25 septembre 1943, à Neuilly-sur-Seine (France), demeurant à 64, boulevard d'Inkermann, F-92200 Neuilly-sur-Seine (France);

2.- Monsieur Paris Mouratoglou, dirigeant d'entreprise, né le 10 juillet 1941 à Athènes (Grèce), demeurant à 64, boulevard d'Inkermann, F-92200 Neuilly-sur-Seine (France);

les prénommés sous 1.- et 2.- sont ici représentés par Monsieur Alain Robillard, Directeur de Banque, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, en vertu d'une procuration sous seing privé.

3.- Monsieur Patrick Mouratoglou, dirigeant d'entreprise, né le 8 juin 1970 à Paris 8^{ème} (France), demeurant à F-78950 Gambais, 67, chemin de la Ferme des Bois (France);

4.- Monsieur Philippe Mouratoglou, professeur, né le 19 avril 1973 à Paris 8^{ème} (France), demeurant à 13, boulevard du Président Wilson, F-67000 Strasbourg (France);

les prénommés sous 3.- et 4.- sont ici représentés par Madame Nathalie Rehm, employée de banque, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Les comparants déclarent être les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée SOCIETE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS Sàrl, en abrégé SHF Sàrl, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 39.052, constituée sous la forme de société anonyme aux termes d'un acte reçu par le notaire Marc Elter en date du 23 décembre 1991, publié au Mémorial C numéro 237 le 3 juin 1992, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu et la forme juridique modifiée en société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 mai 2007, non encore publié au Mémorial, Recueil C.

Les associés, représentés comme dit ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cinq cent vingt-cinq millions deux cent cinquante mille cent cinquante euros (€ 525.250.150,-) pour le porter de son montant actuel de trente-cinq millions trente et un mille soixante-seize euros soixante-quatorze cents (€ 35.031.076,74) à cinq cent soixante millions deux cent quatre-vingt-un mille deux cent vingt-six euros soixante-quatorze cents (€ 560.281.226,74) par la création de cent trente-six millions quarante-trois mille quatre cent cinquante (136.043.450) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et à libérer intégralement par un apport autre qu'en numéraire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre la souscription des actions nouvelles par Madame Catherine Mouratoglou, prénommée sous 1.-, et Monsieur Paris Mouratoglou, prénommé sous 2.-.

Souscription et libération

Sont ici intervenus:

Monsieur Paris Mouratoglou et Madame Catherine Mouratoglou, prénommés et représentés comme dit ci-avant, qui déclarent souscrire la totalité des cent trente-six millions quarante-trois mille quatre cent cinquante (136.043.450) actions nouvelles, chacun à concurrence de la moitié soit 68.021.725 par souscripteur, et les libérer intégralement par un apport autre qu'en numéraire consistant dans les quatorze millions cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent cinquante (14.195.950) actions que les souscripteurs détiennent dans la société de droit français EDF ENERGIES NOUVELLES, ayant son siège social à F-92933 Paris La Défense, 90, Esplanade du Général de Gaulle, Cœur Défense, Immeuble 1 (France), inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Nanterre, numéro d'identification 379 677 636, cet apport étant évalué à la somme de cinq cent vingt-cinq millions deux cent cinquante mille cent cinquante euros (€ 525.250.150,-).

La société aura la propriété et la jouissance des actions apportées à compter de ce jour.

L'apport en nature visé ci-dessus a fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises, à savoir la société ALTER AUDIT S.à r.l., représentée par Monsieur Bruno Abbate, Réviseur d'entreprises, lequel rapport restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, annexé à la présente minute pour être soumis avec elle à la formalité de l'enregistrement.

Ce rapport, établi à Luxembourg en date du 4 juin 2007, conclut dans les termes suivants:

«Conclusions

Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au nombre et au pair comptable des parts à émettre en contrepartie.

La rémunération des apports en nature consiste en 136.043.450 parts à créer sans valeur nominale.»

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du registre de commerce de la société EDF ENERGIES NOUVELLES prédite, un bilan récent et une déclaration émise par la gérance de EDF ENERGIES NOUVELLES, prédite attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur.

Réalisation effective de l'apport

Monsieur Paris Mouratoglou et Madame Catherine Mouratoglou, représentés comme dit ci-avant, déclarent que:

- ils sont les seuls pleins propriétaires de ces actions et possèdent les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg et en France, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Troisième résolution

Pour refléter l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. (alinéa premier).** Le montant du capital souscrit est de cinq cent soixante millions deux cent quatre-vingt-un mille deux cent vingt-six euros soixante-quatorze cents (€ 560.281.226,74), représenté par cent quarante-sept millions trois cent quarante-huit mille six cent cinquante et une (147.348.651) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

Quatrième résolution

Suites aux résolutions qui précèdent, les 147.348.651 parts sociales représentatives du capital sont réparties comme suit:

1.- Madame Catherine Mouratoglou, prénommée, soixante-treize millions six cent soixante-quatorze mille trois cent vingt-quatre parts sociales	73.674.324
2.- Monsieur Paris Mouratoglou, prénommé, soixante-treize millions six cent soixante-quatorze mille trois cent vingt-cinq parts sociales	73.674.325
3.- Monsieur Patrick Mouratoglou, prénommé, une part sociale	1
4.- Monsieur Philippe Mouratoglou, prénommé, une part sociale	1
Total: cent quarante-sept millions trois cent quarante-huit mille six cent cinquante et une parts sociales	147.348.651

Déclaration

Pour les besoins de l'enregistrement, les souscripteurs déclarent que la présente augmentation de capital est faite dans le cadre d'une société familiale dans le sens de l'article 7 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, et ils déclarent que Monsieur Paris Mouratoglou et Madame Catherine Mouratoglou, prénommés sous 1.- et 2.-, sont des époux et Monsieur Patrick Mouratoglou et Monsieur Philippe Mouratoglou, prénommés sous 3.- et 4.-, sont leurs fils.

Le présent acte est fait sous le fruit des dispositions des articles 6, paragraphe 2, et 7 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant la réduction de moitié du droit d'apport.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de deux millions six cent trente-trois mille euros (€ 2.633.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Robillard, N. Rehm, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, Relation: LAC/2007/13084. — Reçu 2.626.250,75 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, 24 juillet 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007103168/202/111.

(070117142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

**HMM Technical Equipment Trade and Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ETV Concept S.à r.l.).**

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 105.170.

L'an deux mille sept, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Eric Tourscher gérant de sociétés, demeurant professionnellement F-57050 Le Ban Saint Martin, 27, avenue Charles de Gaulle, agissant en sa qualité de mandataire pour

Monsieur Hugh Mc Milan, Ingénieur, né à Aberdeen (Écosse) le 12 septembre 1967, demeurant à D-63450 Hanau, Langstrasse 39,

ici représentée en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, en date du 23 mai 2007.

Laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

Lequel comparant, représentée comme ci-avant, a exposé au notaire qu'il est devenu l'associé unique représentant l'intégralité du capital social:

- de la société à responsabilité limitée ETV CONCEPT S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven en date du 20 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 337 du 15 avril 2005

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 105.170.

- suite à deux cessions de parts sous seing privé en date du 11 avril 2007, lesquelles cessions de parts après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire de l'associé unique et le notaire instrumentant resteront annexés au présent acte.

Acceptation de la Cession de Parts

Monsieur Eric Tourscher, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société déclare accepter ladite cession, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite l'associé unique, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique:

- révoque Monsieur Eric Tourscher, prénommé, de ses fonctions de gérant de la société avec pleine et entière décharge, et

- nomme en remplacement aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée Monsieur Hugh Mc Milan, prénommé, lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa signature individuelle.

Deuxième résolution

L'associé unique transfère le siège de la société vers L-5532 Remich, 9, rue Enz et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (1^{er} alinéa).** Le siège social de la société est établi dans la Commune de Remich.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la société en HMM TECHNICAL EQUIPMENT TRADE AND SERVICE S.à r.l. et en conséquence de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** La société à responsabilité limitée existe sous le nom de HMM TECHNICAL EQUIPMENT TRADE AND SERVICE S.à r.l.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève approximativement à 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Tourscher, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007. Relation: LAC/2007/10584. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 13 juin 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007107039/206/61.

(070122346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Broderinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 51.946.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 19 juin 2007 à 10.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs, Messieurs Jean Quintus et Koen Lozie et de la société COSAFIN SA ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes, Monsieur Pierre Schill.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme

Signature/ Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007108473/1172/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04226. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

West Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 70.813.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 18 juin 2007 à 11.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs:

Messieurs Jean Quintus et Joseph Winandy et COSAFIN S.A.

L'Assemblée prend acte de la décision de Monsieur Pierre Schill, Commissaire aux Comptes, de ne pas demander le renouvellement de son mandat, le remercie de sa précieuse collaboration et nomme en remplacement:

La société VAN GEET DERICK & CO, REVISEURS D'ENTREPRISES SARL ayant son siège social au 6, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007108471/1172/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04231. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Flexilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 53.500.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 26 mars 2007

1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;

2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007108513/777/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08406. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Flexilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 53.500.

EXTRAIT

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 1^{er} juin 2007

1. les actionnaires acceptent la démission d'ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. de son poste d'administrateur avec effet immédiat;

2. les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007108514/777/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08410. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070123805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Fibime Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 65.706.

—
EXTRAIT

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 4 juin 2007

1. les actionnaires acceptent la démission d'ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. de son poste d'administrateur avec effet immédiat;

2. les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007108516/777/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08415. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070123804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

JCM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 122.779.

—
Constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire à Luxembourg sous forme d'une société à responsabilité limitée en date du 1^{er} décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n^o 208 du 20 février 2007.

Il résulte d'un acte de cessions de parts du 6 septembre 2007, que Monsieur Jean-Christophe Lefèvre, demeurant à F-57480 Hunting, 78B, rue de l'Eglise, a déclaré céder et transporter trente parts sociales qu'il détient dans la société à Madame Murielle Vernier, demeurant F-10400 Soligny-les-Etangs, Le Moulin, qui accepte.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Pour JCM S.à r.l.

FIDUCIAIRE FIBETRUST

Signature

Référence de publication: 2007108457/770/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI05116. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070123915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Wylandco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 87.702.

—
Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 26 mars 2007

1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;

2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007108518/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08510. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Polerna Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 20.940.

—
Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 26 mars 2007

1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;
2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007108519/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08511. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Natural Dorna Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 51.919.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007108484/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01708. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

NOC Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 26.562.

—
Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007108523/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03760. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

NOC Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 26.562.

Le bilan au 30 juin 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007108524/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03762. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Southridge Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 124.695.

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CALEDONIAN BANK & TRUST LIMITED, a company limited by shares incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Caledonian House, 69 Dr. Roy's Drive, P.O. Box 1043, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 2633, represented by Cécile Henlé, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in George Town, Cayman Islands on May 23, 2007.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. CALEDONIAN BANK & TRUST LIMITED is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name SOUTHRIDGE MANAGEMENT S.à r.l., having its registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124.695 (the Company), incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated January 3, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no. 762 of May 2, 2007.

II. As proposed to the Sole Shareholder by the board of managers of the Company (the Board) during the Board meeting held on April 16, 2007, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to restate article 9 of the articles of association of the Company (the Articles) by inserting a new article 9.6 after the current article 9.5 as follows:

«9.6 Without prejudice to the applicable majority required by article 9.5 of these Articles, no resolution of the board of managers of the Company shall be adopted without the unanimous vote of all the managers in the following matters: (i) approval of the financial statements of the Company; (ii) any and all distributions to the shareholders of the Company; and (iii) (a) any decisions related to transactions involving funds or assets exceeding EUR 5,000 per transaction or (b) any decisions which are not related to the standard day-to-day management of the Company regardless of the amount involved.»

The Sole Shareholder resolves that article 9 of the Articles shall be re-numbered accordingly.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 10 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 10 Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of all the managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.»

There being no further business, the meeting is closed.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 900.-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with Us, the Undersigned notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douzième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CALEDONIAN BANK & TRUST LIMITED, une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Caledonian House, 69 Dr. Roy's Drive, P.O. Box 1043, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, immatriculée au registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro 2633,

ici représentée par Cécile Henlé, avocat à la cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à George Town, Iles Cayman, le 23 avril 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. CALEDONIAN BANK & TRUST LIMITED est l'associé unique (l'Associé Unique) de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois existant sous la dénomination de SOUTHRIDGE MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.695 (la Société), constituée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 3 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 762 du 2 mai 2007.

II. Sur base des propositions faites à l'Associé Unique par le conseil de gérance de la Société (le Conseil) lors de la réunion du Conseil tenue le 16 avril 2007, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de procéder à la refonte de l'article 9 des statuts de la Société (les Statuts), en insérant un nouvel article 9.6 après l'actuel article 9.5 comme suit:

«9.6 Sans préjudice de la majorité applicable prévue à l'article 9.5 des présents Statuts, aucune résolution du conseil de gérance de la Société ne pourra être adoptée sans le vote unanime de tous les gérants pour les questions suivantes: (i) approbation des comptes annuels de la Société; (ii) toutes distributions aux associés de la Société quelle qu'elles soient; et (iii) (a) toutes décisions relatives à des transactions engageant des fonds or des actifs pour un montant supérieur à EUR 5.000,- par transaction ou (b) toutes décisions n'ayant pas trait à la gestion journalière courante de la Société, sans tenir compte du montant concerné.»

L'Associé Unique décide que l'article 9 des Statuts devra être re-numéroté en conséquence.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 10 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de tous les gérants de la Société ou, le cas échéant, par les signatures conjointes ou individuelles de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été valablement délégué conformément à l'article 8.2 des présents Statuts.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 900,-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentaire au mandataire, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Henlé, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, Relation: LAC/2007/19073. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007108033/242/104.

(070123598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Laboratoires Pharmedical S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 8.201.

Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007108339/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01690. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

PixelFarm, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8225 Mamer, 7, route de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 68.139.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007108311/8108/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04787. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Arca Fashion SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 100.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007108317/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03117. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

C.H.O.G. S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 78.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007108318/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03125. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

OCM Luxembourg EPOF Herkules Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 554.300,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 118.874.

Résolution de l'actionnaire unique le 28 août 2007

En date du vingt-huit août de l'année deux mille sept.

L'actionnaire unique de OCM LUXEMBOURG EPOF HERKULES HOLDINGS S.à r.l. (ci-après, la Société), OCM LUXEMBOURG POF IV S.à r.l., une société à responsabilité ayant son siège social à 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés, accepte que la résolution suivante soit adoptée et produise ses effets:

OCM LUXEMBOURG POF IV S.à r.l., accepte de nommer Monsieur Jean-Pierre Baccus, né à Malmedy en Belgique le 14 septembre 1976, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg; en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le nouveau conseil de gérance se compose de la manière suivante:

- Mr Szymon Dec, gérant;
- Mr Hugo Neuman, gérant;
- Mr Justin Bickle, gérant; et
- Mr Jean-Pierre Baccus, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM LUXEMBOURG EPOF HERKULES HOLDINGS S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007108333/2460/28.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04182. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.
